



DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Paiement des Dommages de Guerre

Vaut-il mieux avoir des titres de crédit qui permettront d'avoir de l'argent, tout de suite, ou des promesses d'argent qui ne vous donneront pas de crédit.

On s'explique assez mal l'opposition faite par les commissions parlementaires aux projets de création de moyens de paiement des commissions parlementaires et présentés par le ministre des Régions Libérées.

de si dangereux que de laisser s'accroître une créance aussi énorme.

1^o Remise d'un titre portant 5 % d'intérêt représentant la valeur de 1914 et remboursable en 5 ans;

M. Raymond Poincaré, avec la haute autorité qui s'attache à sa situation d'ancien Président de la République et de Président de la Commission des Réparations, a fait valoir au groupe interparlementaire des Régions Libérées, au Sénat, que l'addition totale des dommages à payer devait être faite pour la fin de 1920, afin de la présenter aux Allemands, comme le veut le Traité, avant le 1^{er} mai 1921.

2^o Remise d'un titre, à 5 % d'intérêt, représentant les frais supplémentaires de restitution, remboursable en 10 ans;

Il a indiqué, avec les réserves d'usage, combien il importait que cette addition fût exacte et sincère pour éviter que nos alliés anglais ou américains s'ils ratifient le Traité ne puissent en discuter la valeur.

3^o Avant la liquidation du dommage par la commission cantonale, remise d'un titre d'avance, à 5 % d'intérêt, représentant 80 % de la valeur 1914 et remboursable en 4 ans.

Donc, nous devons régler tous les dossiers des sinistrés en 1920, et d'ici neuf mois définir le montant des dommages qu'on estimait à 75 milliards l'an dernier et qui approchent, vu la hausse des prix, 100 milliards cette année.

Avec ces titres, les sinistrés pourraient trouver près du Crédit National ou près des banques le crédit nécessaire à leurs besoins de reconstruction.

Il faudrait donc que les sinistrés reçoivent 25 % de cette somme, en vertu de la loi. Il faut dire cependant que de nombreux sinistrés n'hésiteraient pas à faire toutes avances utiles aux sinistrés sur le vu de cette garantie.

Les commissions parlementaires voudraient qu'on maintienne les dispositions actuelles de la loi sur les dommages.

Alors ? Eh bien, le système des titres de crédit remis aux sinistrés permettrait à ceux-ci d'être mis en possession de leur créance arrêtée et fixée et de se tourner vers les banques et le Crédit National pour escompter ces valeurs garanties par l'Etat. Ils auraient ainsi de l'argent et tous, sans distinction de grands ou petits, ils ne seraient nullement obligés de présenter à l'escompte la totalité de leur créance et leur intérêt compris.

Qu'on nous donne jusqu'ici ?

On a trouvé aussi d'autres papiers qui permettent d'affirmer que Gineste fut déjà sinistré dans un vol d'essence, commis à l'armée, on a mis la main sur des lettres émanées de Mme Gineste mère, qui reprochait à son fils d'empêcher le titre de capitaine et de chevalier de la Légion d'honneur.

Prochain rapportera de grosses sommes.

On y a trouvé aussi d'autres papiers qui permettent d'affirmer que Gineste fut déjà sinistré dans un vol d'essence, commis à l'armée, on a mis la main sur des lettres émanées de Mme Gineste mère, qui reprochait à son fils d'empêcher le titre de capitaine et de chevalier de la Légion d'honneur.

Les sinistrés seront sans doute là-dessus d'un avis différent des commissions parlementaires.

De toute évidence, le beau Pierre, car il était joliment garçon, élégant, fin et peu lauréat, et tenant ses inférieurs à l'écart, avait été sinistré par la « folie des grandeurs », et amité à la faire « un peu » la pose.

Il faut voir les choses comme elles sont, sans faiblesse.

LES RELATIONS DE GINESTE

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

La mystérieuse disparition du soi-disant Capitaine Gineste

ELLE VIEND, APRES UNE SERIE D'EXPLIQUES REPREHENSIBLES

La disparition du soi-disant capitaine Gineste, employé à la Reconstruction, continue à faire l'objet de toutes les conversations. La curiosité du public est d'autant plus excitée, qu'à la Préfecture et à la Reconstruction, le mot d'ordre semble être de ne rien laisser transparaître de cette affaire.

LES ANTECEDENTS DU BEAU PIERRE

Gineste, Pierre-Henri, est né à Champroch-Guilleville, département de Eure-et-Loire, le 29 juin 1898, d'un père, le honorable Jamette. Son père est un officier de gendarmerie.

Le beau Pierre avait même été fiancé un moment avec une jeune fille de son pays, mais sa conduite capotée le conduisit à quitter son village natal pour aller à Paris, où il fut engagé dans un régiment de cavalerie.

On a trouvé aussi d'autres papiers qui permettent d'affirmer que Gineste fut déjà sinistré dans un vol d'essence, commis à l'armée, on a mis la main sur des lettres émanées de Mme Gineste mère, qui reprochait à son fils d'empêcher le titre de capitaine et de chevalier de la Légion d'honneur.

LES RELATIONS DE GINESTE

Depuis trois semaines, Pierre Gineste avait fait la connaissance d'une jolie petite femme, qui demeurait dans les environs de la place St-Marc.

Contretemps à ce qu'on avait cru d'abord, il n'est pas parti avec elle, et cette chaste enfant fut la première à se dégoûter de lui.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES 53.000 FRANCS ?

Un grand nombre d'employés ne touchent que 12 à 15 francs par jour ouvrable; ceux qui sont chargés de famille ont jusqu'à 16 à 18 francs. Mais c'est un maximum.

LES ALLEMAGNES EN REVOLUTION

Noske continue à gouverner

Les Révolutionnaires en plein succès

L'Entente prend des mesures

A la suite des accusations violentes portées à la tribune de l'Assemblée par Scheidemann contre Noske, celui-ci avait quitté le poste et était allé rédiger sa démission.

La situation en Allemagne s'aggrave d'heure en heure.

Noske a retiré sa démission.

Le gouvernement aurait décidé de ne pas quitter Stuttgart avant le rétablissement de l'ordre à Berlin, où des violences continuent à se dérouler.

Les troupes spartakistes

La République des Soviets proclamée à Essen

Aix-la-Chapelle, 20 mars. — La république des soviets a été proclamée à Essen, ville de la Prusse Rhénane, 188.000 habitants, siège des fameuses usines Krupp.

La région est aux mains d'une armée spartakiste comprenant de 75 à 100.000 hommes et munie de canons de 75, d'auto-blindés et même d'auto-canoniers.

Les troupes gouvernementales battent en retraite. Une partie d'entre elles s'est réfugiée dans la zone d'occupation britannique.

Dans la nuit du 19 au 20 mars, Düsseldorf est tombé aux mains des spartakistes.

Les postes belges, qui se trouvent sur la rive droite du Rhin, se sont repliés sur la rive gauche, sans avoir été inquiétés.

Toutes les mesures de précaution sont prises pour s'opposer aux tentatives éventuelles des spartakistes.

Les ouvriers armés sont maîtres de Kiel

Les ouvriers armés sont maîtres de Kiel où les derniers combats ont fait plus de 1.300 tués.

A Kiel, les marins ont hissé le drapeau blanc sur les croiseurs « Schwarzburg », « Roggenburg » et « Wittelsbach », après avoir désigné le capitaine du croiseur « Wittelsbach » s'est suicidé.

Les combats de rues ont continué jusqu'au soir. Le calme n'a commencé à régner qu'après que les troupes régulières se furent retirées des casernes.

Berlin tremble

Les pourparlers se poursuivent activement entre le gouvernement et les délégués des syndicats qui exigent le départ des ministres Heine, Heise et Noske.

Les Alliés confèrent

Berlin, 20 mars. — La « Gazette de Francfort » publie la dépêche suivante, de Durbourg: « Les commissions interalliées des territoires occupés, ont conféré à Mayence, avec le maréchal Foch et le général américain Wilson, au sujet de mesures éventuelles à l'égard de l'agitation communiste du bassin industriel de la Ruhr. Des trains de marchandises ont amené à Mayence et à Coblenz, des automobiles blindées. »

La Grève des Mineurs

Violente opposition dans le Pas-de-Calais contre la sentence d'arbitrage.

Neux-les-Mines, 20 mars. — Un violent courant se manifeste dans le bassin du Pas-de-Calais pour la continuation de la grève, au dépit de la sentence d'arbitrage qui devait recevoir son application lundi matin.

Dans les concessions de Marles, de Brays, de Forlay, d'importantes réunions de grévistes se sont nettement prononcées pour le refus des conditions de l'arbitrage et pour la prolongation du chômage jusqu'à l'obtention de conditions meilleures.

Dans les concessions de Béthune et de Neux, l'opposition est moins vive; toutefois, la sentence de M. Le Trocquer est loin d'avoir contenté la majorité des mineurs.

En présence de cette situation, les sections syndicales ont décidé de faire procéder à un référendum à bulletin secret sur la question de la continuation de la grève ou de la reprise du travail.

Les délégués des sections syndicales du bassin d'Anzin, qui comprennent les concessions d'Anzin, Crespin, Thivencelles, Vicogne, se sont réunis hier à Denain, au siège du syndicat.

Contes et Nouvelles

L'IRRESPONSABLE

Bernard, qui écrivait dans son bureau, vit entrer son ami Laurent. Tout de suite il comprit qu'il lui était arrivé quelque chose de grave.

— Mon cher, répondit Laurent, je suis un homme à la mer.

— Il s'agit d'un mariage et jeta autour de soi un regard éperdu.

— Nous sommes bien seuls au moment ? Personne ne peut nous entendre ?

— Pour pas de pruderie, Bernard ferma la porte qui ouvrait sur la rue, au rez-de-chaus-sée et il demanda de nouveau :

— Une chose absurde ! Tu me connais, tu pourrais dénoncer ce que je ne suis pas et de ces complications de l'existence, je n'ai jamais eu de souci.

— Il passa sur son front une main dans laquelle il avait serré un mouchoir, et dit :

— Veux-tu continuer ? Tu n'as rien de plus à me dire ?

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

Contes et Nouvelles

L'IRRESPONSABLE

Bernard, qui écrivait dans son bureau, vit entrer son ami Laurent. Tout de suite il comprit qu'il lui était arrivé quelque chose de grave.

— Mon cher, répondit Laurent, je suis un homme à la mer.

— Il s'agit d'un mariage et jeta autour de soi un regard éperdu.

— Nous sommes bien seuls au moment ? Personne ne peut nous entendre ?

— Pour pas de pruderie, Bernard ferma la porte qui ouvrait sur la rue, au rez-de-chaus-sée et il demanda de nouveau :

— Une chose absurde ! Tu me connais, tu pourrais dénoncer ce que je ne suis pas et de ces complications de l'existence, je n'ai jamais eu de souci.

— Il passa sur son front une main dans laquelle il avait serré un mouchoir, et dit :

— Veux-tu continuer ? Tu n'as rien de plus à me dire ?

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

— Elle dansait avec le seul homme qui lui avait permis de ne pas être déshonoré par une femme.

LA PRESSE EN DANGER

UNE NOUVELLE DEMARCHE AUPRES DU GOUVERNEMENT

Une assemblée comprenant la majorité des représentants de la Presse parisienne et un grand nombre de journaux régionaux, réunie dans les bureaux du Syndicat de la Presse Parisienne, a confirmé la résolution prise par l'Assemblée générale de l'Office National de la Presse, et a donné mandat à une députation de demander au nouveau ou à l'ancien ministre de prendre les décisions proposées par l'Office National de la Presse.

Un vœu de la Presse Régionale du Nord

Le groupement de la Presse de la Région du Nord représentant les journaux suivants : Le « Journal de Roubaix », le « Croix du Nord », le « Dépêche », le « Echo du Nord », le « Progrès du Nord », le « Télégramme », le « Réveil du Nord », le « Phare de Calais », considérant la gravité de la crise qui menace actuellement l'existence même des journaux :

1. Réclame des Pouvoirs Publics le maintien de l'Office National de la Presse avec des pouvoirs suffisants pour alimenter ou purifier, d'une façon équitable, tous les journaux, grands ou petits.

2. Demande au gouvernement de prendre les décisions proposées par l'Office National de la Presse.

Un Congrès des Retraités civils et militaires

Sous les auspices de l'Union Nationale des Retraités Militaires, à rue d'Amsterdam, Paris, un Congrès des sociétés de retraités civils et militaires se tiendra à Paris, le dimanche 11 avril 1920.

Toutes les sociétés de retraités civils ou militaires y sont invitées.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'Union Nationale.

LES DETTES D'ABORD LES 30.000 APRÈS

M. de Montois propose l'article additionnel suivant à la proposition de MM. Saumande, Le-mait et Ducloux-Montali, tendant à porter à 30.000 fr. l'indemnité parlementaire.

Le Général de Castelnau à Lille

Hier, à midi 30, le général de Castelnau est arrivé à Lille pour passer un certain temps dans les familles nombreuses. Il fut reçu sur le quai de la gare par MM. Brochart, chef de gare; Barret, inspecteur principal; Chevalier, sous-chef de gare; MM. Thiriez-Desselle, L. Watilme, René Faure, Albert Vernier, Charles Toulemond, Edouard Mas, délégués des Familles nombreuses pour l'arrondissement de Lille; MM. Pollet, président du groupe des Etudiants catholiques; Lafuivre, vice-président; M. Diegheux, directeur de l'« Echo »; des Facultés catholiques, etc.

M. Gaston Lacombe, vice-président de la « plus grande famille », et délégué de M. Isaac, Ministre de l'Intérieur, accompagnèrent le général. M. de Castelnau fut reçu au général, et M. Pironneau, son secrétaire particulier, était également présent.

Le général de Castelnau a été reçu au général, et M. Pironneau, son secrétaire particulier, était également présent.

Le général de Castelnau a été reçu au général, et M. Pironneau